

Association départementale OCCE des Yvelines,

2, allée des boutons d'or 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Tel : 01 43 56 65 - Courriel : ad78@occe.coop

Site Internet : <http://www.occe78.net>

Procédure d'ouverture de compte BPVF

1)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A retourner à l'OCCE 78 : <ol style="list-style-type: none"> 1. « Délégation de pouvoirs par le Conseil d'administration », (modèle joint au présent envoi) valant attribution de la signature. 2. + photocopie de la carte d'identité en cours de validité du mandataire désigné. (ou passeport en cours de validité) <ul style="list-style-type: none"> - <i>Noter votre adresse actualisée sur la photocopie si votre carte est ancienne. Contresignez.</i> - <i>Attention ! une carte d'identité dont la date de validité est dépassée sera automatiquement rejetée par la Banque de France !</i> 3. + photocopie d'un justificatif de domicile du mandataire désigné.
2)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le mandataire départemental de l'OCCE 78 ouvre votre compte auprès de la Banque populaire Val de France
3)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dès réception de l'ouverture effective de votre compte par la BPVF, notre secrétariat vous prévient par courrier et courriel.
4)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vous pouvez alors vous présenter à votre agence BPVF pour prendre connaissance des modalités relationnelles : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vous commandez un chéquier ○ Vous commandez un carnet de bordereaux de remise de chèques

A noter :

- Le « mandataire départemental » de l'OCCE 78 est titulaire des 872 comptes BPVF.
- L'OCCE 78 vous accorde une délégation de signature, en tant que « mandataire local »
- Les 872 comptes BPVF sont domiciliés à « Saint-Quentin Entreprises », 9 avenue Newton, 78163 Saint Quentin en Yvelines.
- Par commodité, les mandataires locaux peuvent effectuer les opérations concernant leur coopérative dans l'agence BPVF de leur choix, souvent la plus proche de l'école...
(les dépôts de chèques ou espèces peuvent se faire dans n'importe quelle agence, pas la commande de chéquier...)

<h1>OCCE 78</h1> <p>Office Central de la Coopération à l'Ecole</p>	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES YVELINES Siège administratif : 2, allée des boutons d'or 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX Tél : 01 30 43 56 65 occe78@ac-versailles.fr	N°adhérent OCCE 78
--	--	-----------------------

DELEGATION DE POUVOIRS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'Administration de l'association départementale de l'OCCE YVELINES, sous la présidence de M. DRONIOU, **délègue** les pouvoirs ci-dessous à :

Mr, Mme

Nom de naissance..... Date de naissance :..... /.....
/.....

Au sein de la coopérative ou du foyer existant dans sa classe ou dans son école/établissement et adhérent à l'OCCE-YVELINES.

- Encaisser toutes les recettes et régler toutes les dépenses relatives au fonctionnement de la coopérative scolaire dans le cadre de son objet social défini par les statuts de l'association départementale occe.
- Donner toute signature de toutes opérations courantes et n'engageant pas la coopérative sur plusieurs années.
- Retirer de tous les bureaux de Poste, entreprises ou administrations, tous paquets, lettres, mandats, destinés à la coopérative et donner décharge.

OCCE 78, coopérative scolaire

établissement :.....Nom :.....

Adresse :.....

Ville :.....code postal :.....

Procédure : click@tout/occe N° client : 7894371

Banque Populaire Val de France : Compte N° : ouverture

Le titulaire du compte est l'OCCE 78 représentée par le mandataire de l'Association Départementale. Le compte étant domicilié à l'école ou l'établissement. Le mandataire, signataire des chèques et ordres de débit, est le mandataire local désigné si dessus, de la coopérative scolaire référencée ci-dessus

Le mandataire local

- ne pourra transmettre à une tierce personne la délégation de pouvoirs qui lui aura été accordée par le conseil d'administration de l'association départementale occe, ni modifier l'intitulé, ni clore le compte.
- préviendra, par écrit, le siège départemental afin de mettre fin à cette délégation. Tout manquement à cette disposition statutaire engagera la responsabilité du mandataire de la coopérative scolaire ou du foyer coopératif qui perdra la couverture juridique de l'association départementale, en cas de contestation mettant en cause la régularité de leur gestion.
 - Cette délégation ne prendra fin que par la délibération du Conseil d'Administration de l'Association Départementale.

Pour extrait, certifié conforme, le : / / 202..	
Bon pour Mandat	Bon pour acceptation de mandat
Signature OCCE 78 obligatoire avant transmission à la banque	Joindre photocopie RV de votre CNI + justificatif de domicile Signez ICI
Le mandataire de L'Association départementale OCCE-YVELINES	Le mandataire local de la coopérative scolaire